



# Site de valorisation organique de Lantic (22)

Résultats de l'observatoire des odeurs dans l'environnement du site

**Bilan annuel 2025**

*Version du 01/04/2026*

Etude réalisée par Air Breizh à la demande du syndicat de valorisation de déchets Kerval

## Avertissements

Les informations contenues dans ce rapport traduisent la mesure d'un ensemble d'éléments à un instant et un lieu donné, caractérisé par des conditions climatiques propres.

Air Breizh ne saurait être tenu pour responsable des événements pouvant résulter de l'interprétation et/ou de l'utilisation des informations faites par un tiers.

## Conditions de diffusion

Air Breizh est l'organisme agréé de surveillance de la qualité de l'air dans la région Bretagne, au titre de l'article L221-3 du Code de l'environnement, précisé par l'arrêté du 16 juillet 2025 pris par le ministère de l'Environnement portant renouvellement de l'agrément de l'association.

À ce titre et compte tenu de ses statuts, Air Breizh est garant de la transparence de l'information sur les résultats des mesures et les rapports d'études produits selon les règles suivantes :

Air Breizh réserve un droit d'accès au public à l'ensemble des résultats de mesures et rapports d'études selon plusieurs modalités : document papier, mise en ligne sur son site internet [www.airbreizh.asso.fr](http://www.airbreizh.asso.fr), résumé dans ses publications, ...

Toute utilisation de ce rapport et/ou de ces données doit faire référence à Air Breizh.

Air Breizh ne peut, en aucune façon, être tenu responsable des interprétations et travaux utilisant ses mesures et ses rapports d'études pour lesquels Air Breizh n'aura pas donné d'accord préalable.

## Organisation interne – contrôle qualité

<b>Projet :</b>	<b>Site de valorisation organique de Lantic (22) - Résultats de l'observatoire des odeurs dans l'environnement du site – Bilan annuel 2025</b>		
<b>Version (date)</b>	<b>Modifications</b>	<b>Auteur</b>	<b>Validation</b>
<i>Version du 01/04/26</i>	Création	A. Langlois (Ingénieur d'études)	O. Cesbron (Chef de projet) G. Lefeuvre (Directeur)

## Relecture externe

Mark Briand  
(Directeur technique Kerval)

Jean-René Sannier  
(Responsable du site CNIM Ouest Armor)

## Table des matières

I.	Contexte.....	5
II.	Historique.....	7
III.	Configuration de la zone d'étude .....	8
III1.	Présentation du site LANTIC - Kerval .....	9
III2.	Caractéristiques du site LANTIC - Kerval.....	9
IV.	Protocole de mise en place de l'observatoire des odeurs en 2025 .....	12
IV1.	La plateforme Signal'Air : un outil pour signaler les odeurs.....	12
IV2.	Rappel de l'analyse olfactive du site réalisée par Osmanthe en 2024.....	13
V.	Analyse des signalements enregistrés sur Signal'Air durant la saison 2025 .....	15
V1.	Analyse quantitative sur la saison 2025 .....	15
V2.	Analyse spatio-temporelle.....	16
a)	Répartition mensuelle .....	16
b)	Répartition journalière .....	17
c)	Répartition spatiale des signalements .....	19
V3.	Analyse qualitative.....	21
VI.	Limites de l'observatoire des odeurs 2025.....	25
VII.	Perspectives d'évolution de l'observatoire des odeurs en 2026 .....	26
VII1.	Formation au Langage des Nez® .....	26
VII2.	Evolution de l'outil Signal'Air en 2026.....	27
VIII.	Conclusion et perspectives .....	28
	Annexe I : Présentation d'Air Breizh .....	32
a)	Présentation générale .....	32
b)	Missions d'Air Breizh .....	32
c)	Réseau de surveillance en continu .....	32
	Annexe II : Formulaire Signal'Air .....	34
	ANNEXE III : Concentrations en H <sub>2</sub> S – juin 2025.....	36

---

## *Index des Figures*

---

Figure 1 : Localisation du site et de son environnement [source : Géoportail] .....	8
Figure 2 : Capacité nominale de traitement du site de Lantic (en Tonnes) .....	10
Figure 3: Plan de situation des installations du site Lantic [source : Google Maps] .....	11
Figure 4 : Zone de déploiement de Signal 'Air et de l'observatoire des odeurs .....	13
Figure 5 : Evolution mensuelle des signalements – Saison 2025 .....	17
Figure 6 : Evolution des signalements journaliers - Saison 2025 .....	17
Figure 7 : Evolution des signalements par jour de la semaine – Saison 2025 .....	18
Figure 8 : Répartition horaire des signalements - Saison 2025 .....	18
Figure 9 : Répartition spatiale des signalements - Saison 2025 à gauche et juin 2025 à droite .....	19
Figure 10 : Rose des vents St Brieuc du mois de juin 2025 (données météo France) .....	20
Figure 11 : Répartition temporelle des signalements lors de la période 1 (janvier à mai) .	21
Figure 12 : Répartition des 15 signalements de janvier à mai 2025 .....	22
Figure 13 : Répartition temporelle des signalements lors de la période 2 (juin à août) .....	22
Figure 14 : Répartition des descripteurs des 51 signalements de juin à août 2025 .....	23
Figure 16 : Répartition temporelle des signalements lors de la période 3 (septembre à décembre) .....	24
Figure 17 : Répartition des descripteurs des 7 signalements de septembre à décembre 2025 .....	24
Figure 18 : Référentiel du Langage des Nez® - formation Air Breizh .....	27
Figure 19 : Formulaire de signalement jury de nez Lantic .....	34
Figure 20 : Formulaire de signalement personne non formée .....	35

---

## *Index des tableaux*

---

Tableau 1 : Caractérisation olfactive en fonction des installations du site Lantic .....	14
Tableau 2 : Evolution et localisation annuelle du nombre de signalements .....	16

## I. CONTEXTE

### ▪ Historique

Le site de valorisation organique de Lantic, situé au lieu-dit « La Fontaine Trémargat » (22), est exploité par le syndicat de valorisation des déchets Kerval. Il regroupe une usine de compostage d'algues vertes, de déchets ménagers et de déchets verts, ainsi qu'un centre d'enfouissement technique de déchets (ISDND).

**Depuis 2020, Air Breizh déploie chaque année un dispositif de surveillance spécifique afin de mesurer en continu les niveaux d'hydrogène sulfuré (H<sub>2</sub>S) susceptibles d'émaner du site de traitement.** Ce dispositif comprend des mesures réalisées tant sur le site même que chez les riverains, réparties sur trois sites distincts. Son objectif est de garantir l'absence de risque sanitaire pour les habitants.

**Par ailleurs, les riverains vivant à proximité du site expriment depuis plusieurs années des préoccupations concernant les nuisances olfactives générées par son activité.** À partir de 2006, des pétitions avaient été déposées pour signaler l'inconfort ressenti. En réponse à ces sollicitations, le site a procédé en 2009 à une mise en conformité avec l'implantation de casiers ventilés pour la maturation du compost. Malgré ces aménagements, une nouvelle vague de plaintes à la fin de l'année 2023 a confirmé la persistance du problème.

**Les résultats montrent que, bien que les concentrations de H<sub>2</sub>S restent faibles, la perception des nuisances olfactives demeure importante.** Cela peut s'expliquer d'une part par un seuil de détection très bas d'H<sub>2</sub>S chez les humains par rapport aux capacités des capteurs, et d'autre part par la présence possible d'autres composés odorants.

### ▪ L'observatoire des odeurs (2024-2026)

**Afin de mieux caractériser ces nuisances et identifier des leviers d'action, Kerval a sollicité Air Breizh en 2024 afin mettre en place un observatoire des odeurs.** Cette démarche repose sur l'implication active des riverains, dont la participation est essentielle pour collecter des informations et mieux comprendre la nature des nuisances perçues.

**En juillet 2024, Air Breizh a sollicité la société Osmanthe afin d'identifier les molécules odorantes responsables des nuisances et étudier leur dispersion autour du site.** Cette expertise, réalisée sur le site de Lantic et dans ses alentours proches, a permis de caractériser les principales familles olfactives présentes et de définir des « descripteurs » spécifiques (exemples : déchets verts, œufs pourris, acide), facilement identifiables par les riverains.

**À l'issue de cette étude, l'observatoire des odeurs a été lancé en juillet 2024.** Les riverains ont été invités à signaler les nuisances olfactives via Signal'Air, une plateforme web permettant de renseigner les descripteurs identifiés par Osmanthe ainsi que des informations contextuelles (date, heure, intensité, conditions météorologiques). Pour cette première année, l'objectif principal était de constituer un jeu de données structuré de

## Suivi de l'observatoire des odeurs – Site de Lantic (22)

signalements, afin d'analyser les types d'odeurs perçues, leur intensité et leur répartition dans le temps et dans l'espace<sup>1</sup>.

**Durant la saison 2025, la collecte des signalements via Signal'Air à partir des descripteurs d'Osmanthe a été maintenue.**

**En parallèle, un groupe d'une dizaine de riverains volontaires a été formé au Langage des Nez® à partir de novembre 2025.** Ce référentiel des odeurs repose sur l'identification de molécules odorantes unique, limitant ainsi les biais de subjectivité. **Cette approche permettra, à partir de la saison 2026, d'améliorer et d'objectiver la caractérisation des nuisances olfactives.**

- **Une démarche évolutive**

Ce rapport présente les résultats de la seconde année de l'observatoire des odeurs de Lantic à savoir le bilan de l'année 2025.

La démarche proposée par Air Breizh de 2024 à 2026 est évolutive. Le diagnostic olfactif réalisé en 2024 par le cabinet spécialisé Osmanthe a permis de dresser un état des lieux et définir les descripteurs et référents du langage des nez, adaptés au contexte local pour le référencement des signalements des riverains. En l'absence de formation des riverains, les descripteurs ont été pris comme référence pour les deux premières années de l'observatoire à savoir 2024 et 2025.

A partir de 2026, une nouvelle étape sera franchie puisque le jury de nez a été formé fin 2025 à la reconnaissance des odeurs selon le Langage des nez. Ce référentiel commun permettra une meilleure comparaison des signalements entre riverains et par ailleurs une meilleure discrimination des sources odorantes qu'elles soient en lien avec l'activité du site de valorisation ou bien à d'autres activités exercées localement.

L'année 2025, dont les résultats sont présentés dans ce rapport, est donc une année intermédiaire dans la démarche mise en place. Nous focaliserons notre attention sur l'analyse des signalements (nombre, évolution temporelle, localisation, ...). Tenant compte des limites liées à l'identification des odeurs perçues, l'approche qualitative et les pistes d'identification des sources présentées dans ce rapport restent à considérer avec prudence.

---

<sup>1</sup> <https://www.airbreizh.asso.fr/publication/site-de-traitement-des-dechets-de-launay-lantic-22-resultats-de-la-surveillance-2024/>

## II. HISTORIQUE

Pour appréhender l'évolution du suivi des nuisances olfactives et des émissions d'H<sub>2</sub>S sur le site de Lantic, il est essentiel de revenir sur les étapes clés de cette démarche :

- **2006 et 2014** : Les riverains manifestent leur inconfort en déposant des pétitions pour signaler la persistance des odeurs, témoignant ainsi d'un malaise récurrent et d'une forte demande de réduction des nuisances.
- **2015** : En réponse à ces préoccupations, Kerval sollicite Air Breizh pour la mise en place d'un premier observatoire des odeurs. Lancée en mai pour une durée de six mois, cette initiative combine la collecte des ressentis des riverains (absence de formation) et la mesure des concentrations de polluants (dont l'H<sub>2</sub>S). Les résultats obtenus servent à élaborer un plan d'action visant à limiter les nuisances.
- **Depuis 2020** : Air Breizh met en place un dispositif de surveillance continue des concentrations d'H<sub>2</sub>S, réalisé directement sur le site de traitement ainsi que chez les riverains, répartis sur trois sites distincts. Ce suivi permet de quantifier les concentrations ambiantes durant la saison de traitement des algues vertes et d'en évaluer l'évolution. L'objectif de ces mesures est de s'assurer de l'absence de risque sanitaire pour les riverains.
- **Fin 2023** : Les riverains signalent à nouveau d'importantes nuisances olfactives, soulignant la nécessité de compléter la surveillance instrumentale par une approche sensorielle.
- **2024** : Lancement d'un observatoire des odeurs composé de riverains volontaires, non formés au langage des Nez<sup>®</sup>, dans le but de mieux comprendre et anticiper les odeurs perçues.
- **2025** : Poursuite de l'observatoire des odeurs basé sur les descripteurs établis par Osmanthe lors de la caractérisation olfactive du site en juillet 2024. Parallèlement lors de cette saison 2025, un groupe de riverains a été formé au Langage des Nez<sup>®</sup> dans le but d'objectiver les nuisances olfactives en partageant un référentiel commun des odeurs. Ces nouveaux acquis vont permettre de faire évoluer l'observatoire des odeurs à partir de 2026.

L'ensemble de ces actions vise à améliorer la compréhension des phénomènes odorants et à identifier des leviers d'action pour réduire l'impact des nuisances sur la qualité de vie des riverains.

## III. CONFIGURATION DE LA ZONE D'ETUDE

L'unité de valorisation organique et de stockage des déchets exploitée par Kerval se situe à 1,5 km du centre de la commune de Lantic (22) et sera désignée ci-après « Site de Lantic ». Les riverains les plus proches se trouvent à environ 500 mètres des limites du site, notamment :

- Le hameau « Le Rest » à l'Ouest ;
- Le lieu-dit « Le Pabu » au Nord-Ouest ;
- Le lieu-dit « La Petite Rue » au Nord.

Le site est également bordé par un massif forestier au Nord-Est, constituant une barrière physique entre le site et le hameau de Notre-Dame-de-la-Cour (appartenant à la commune de Lantic), comme l'illustre la figure 1.

La présence de deux bâtiments d'élevage (porcin et volaille), d'une station de nettoyage de camions de collecte des déchets ainsi que d'une station de relevage des eaux usées à proximité pourraient constituer des sources additionnelles de nuisances olfactives dans l'environnement.

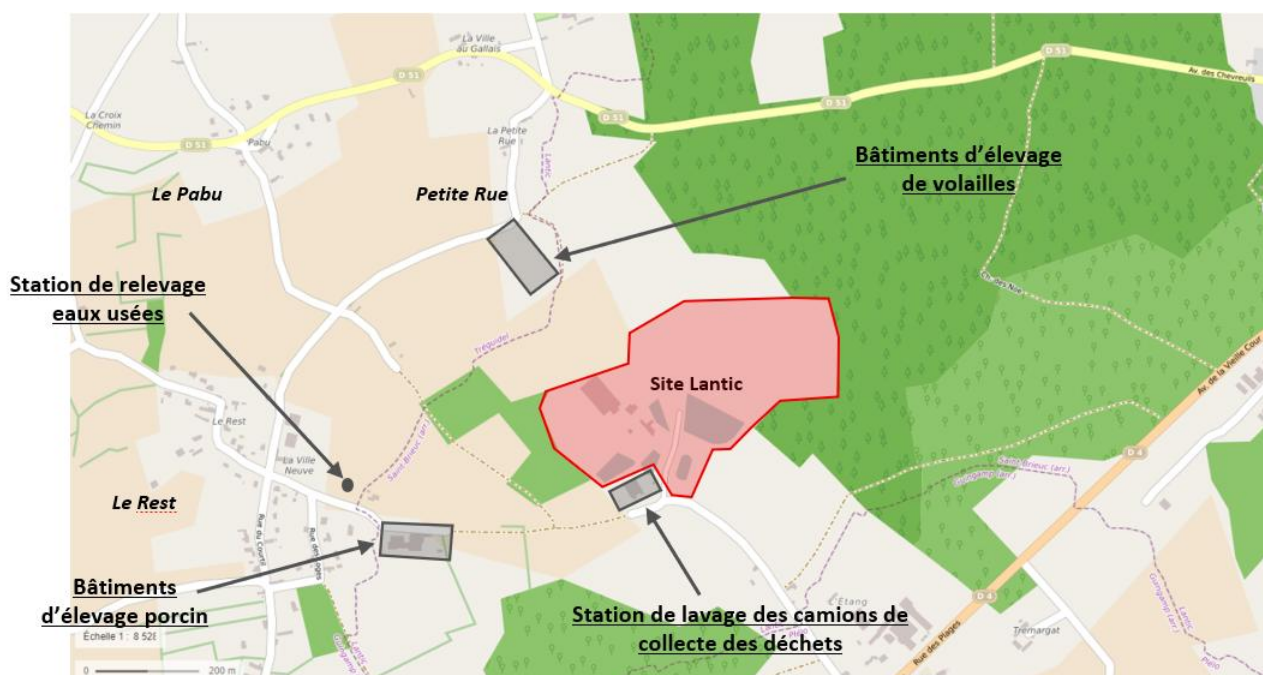


Figure 1 : Localisation du site et de son environnement [source : Géoportail]

Le hameau du Rest est celui présentant le plus grand nombre d'habitants. Une cinquantaine d'habitations compose ce hameau.

### III1. Présentation du site LANTIC - Kerval

L'unité de valorisation organique et de stockage des déchets de Launay-Lantic, exploitée par Kerval Centre Armor, est un site dédié au traitement et à la gestion des déchets ménagers et assimilés.

Historiquement, l'usine et le site d'enfouissement ont vu le jour en 1980. Entre temps plusieurs améliorations et évolutions ont été effectuées dont la création en 2009 de box de fermentations permettant depuis cette date le traitement des algues vertes acheminées en provenance des plages des côtes d'Armor.

L'unité de valorisation assure trois principales activités :

1. **La valorisation organique des déchets** via un procédé de compostage industriel (Tri Mécano-Biologique - TMB), permettant de transformer la fraction organique des déchets ménagers en compost normé.
2. **L'enfouissement des déchets ultimes** dans une Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND), réservée aux déchets qui ne peuvent pas être valorisés par d'autres filières.
3. **Le traitement et la valorisation des algues vertes** via un processus de séchage en milieu aérobie, dont le produit est utilisé en tant qu'amendement agricole.

### III2. Caractéristiques du site LANTIC - Kerval

Le site comprend plusieurs infrastructures spécifiques :

- **Une unité de tri et de valorisation organique**, qui reçoit et traite les ordures ménagères résiduelles (OMr), les déchets verts et les algues vertes.
- **Une plateforme de compostage**, où les matières organiques fermentescibles sont transformées en compost répondant aux normes NFU 44-051 et à la charte CERAFEL.
- **Une zone dédiée au traitement des algues vertes**, une attention particulière est portée au traitement des algues vertes, collectées sur l'estran, qui sont mélangées à un structurant ligneux, séchées dans des conditions contrôlées et stabilisées sur le long terme pour limiter la formation d'hydrogène sulfuré. L'objectif est d'homologuer ce produit en tant qu'amendement minéral basique, apte à améliorer la qualité des sols agricoles.
- **Une installation de stockage (ISDND)**, destinée aux déchets non valorisables, construite selon des normes environnementales strictes pour limiter les impacts sur les sols et les eaux souterraines. Avec une capacité annuelle d'élimination d'environ 14 000 tonnes, le site, exploité notamment par la CNIM, approche de la fin de son cycle autorisé, ce qui incite à une réorientation progressive vers des solutions de valorisation.

## Suivi de l'observatoire des odeurs – Site de Lantic (22)

La répartition des capacités nominales de traitement du site de Lantic, exprimées en tonnes, est présentée sur la figure suivante <sup>2</sup> :

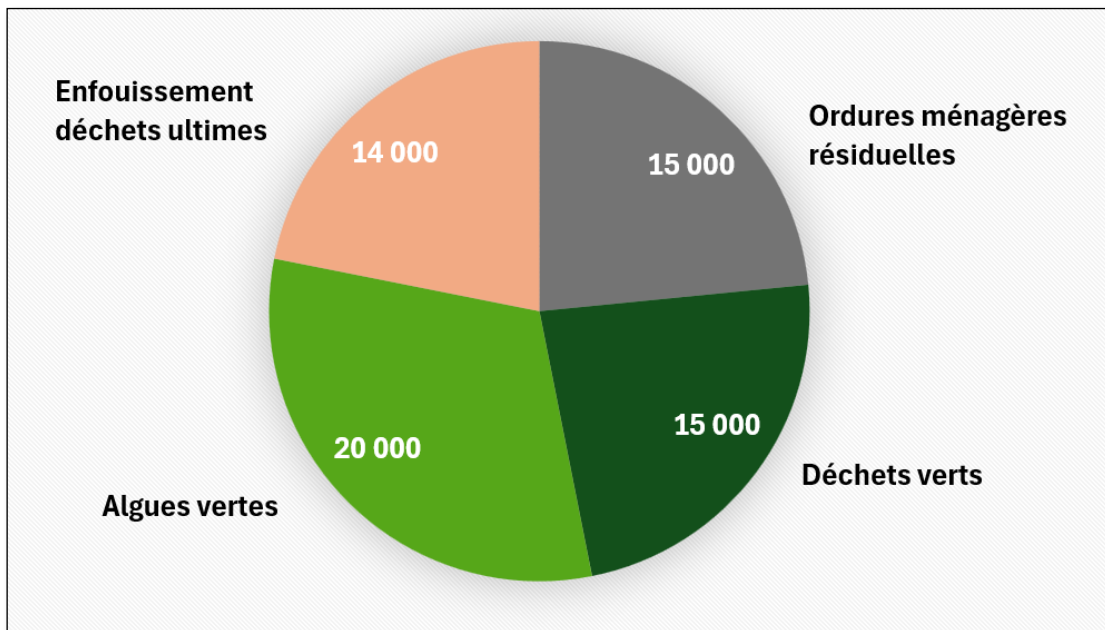


Figure 2 : Capacité nominale de traitement du site de Lantic (en Tonnes)

Quatre types de déchets sont réceptionnés sur site :

- Ordures ménagères résiduelles (Omr)
- Déchets verts (DV)
- Algues vertes
- Déchets des activités économiques

À partir de ces flux entrants, deux types de compost sont produits sur place :

- Compost urbain (Omr + DV)
- Compost déchets verts

La fraction non-valorisable des flux de déchets est renvoyée vers les casiers d'enfouissement situé au Nord-Est du site comme visible sur le plan des activités du site, figure 3.

<sup>2</sup> <https://kerval-centre-armor.fr/valoriser/pole-de-valorisation-de-lantic/>

## Suivi de l'observatoire des odeurs – Site de Lantic (22)

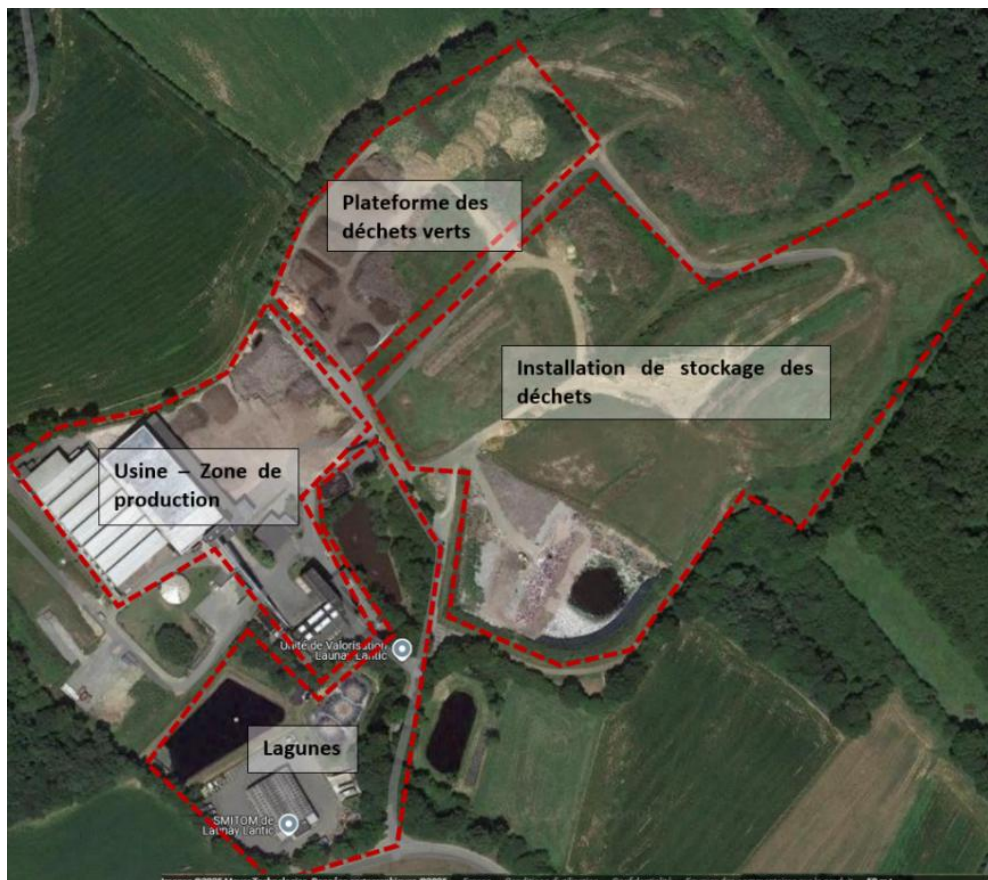


Figure 3: Plan de situation des installations du site Lantic [source : Google Maps]

### IV. PROTOCOLE DE MISE EN PLACE DE L'OBSERVATOIRE DES ODEURS EN 2025

Un observatoire des odeurs est un dispositif permettant de surveiller les nuisances olfactives dans le temps à partir des perceptions des riverains. Il permet notamment de :

- **Objectiver les nuisances olfactives,**
- **Identifier les sources potentiellement à l'origine des nuisances olfactives,**
- **Favoriser le dialogue entre les riverains et les industriels.**

Afin d'assurer le suivi et l'amélioration continue du dispositif, un protocole a été mis en place dès le lancement de l'observatoire des odeurs de Lantic en 2024. Lors de ces deux premières années de lancement de la surveillance des odeurs, un groupe de riverains, non formés à la reconnaissance des odeurs, a contribué au fonctionnement de l'observatoire en signalant les nuisances olfactives sur la base de leur perception individuelle.

#### IV1. La plateforme Signal'Air : un outil pour signaler les odeurs

- Présentation de Signal'Air

**Signal'Air** est une plateforme numérique permettant de structurer et d'analyser les perceptions olfactives signalées par les riverains dans l'environnement du site. Cet outil vise à compléter les mesures d'H<sub>2</sub>S en intégrant l'aspect « **nuisance olfactive** », qui ne peut être pleinement caractérisé par les seuls relevés instrumentaux.



<https://www.signalair.eu/fr/>

- Objectifs de Signal'Air
  - **Structurer et objectiver les perceptions odorantes** en collectant des données précises sur la nature, la fréquence, l'intensité et la typologie des nuisances ;
  - **Alerter l'exploitant en cas d'odeur inhabituelle ou gênante**, permettant ainsi une meilleure réactivité ;
  - **Mieux identifier les sources potentielles des nuisances** grâce aux signalements des riverains ;
  - **Améliorer le dialogue entre les différents acteurs** (riverains, exploitant, Air Breizh) en favorisant un suivi transparent des signalements ;
  - **Évaluer l'évolution des nuisances** après la mise en place de solutions techniques.

## Suivi de l'observatoire des odeurs – Site de Lantic (22)

### ➤ Déploiement de l'outil Signal' Air

L'observatoire des odeurs s'étend sur un rayon de 2 km définis afin d'être cohérent avec l'analyse de spatialisation des odeurs réalisée par Osmanthe en juillet 2024. Ce périmètre inclus les autres activités émettrices d'odeurs (exploitations agricoles et autre sources) et concerne trois communes : Tréguidel, Lantic et Plélo (voir figure 4).

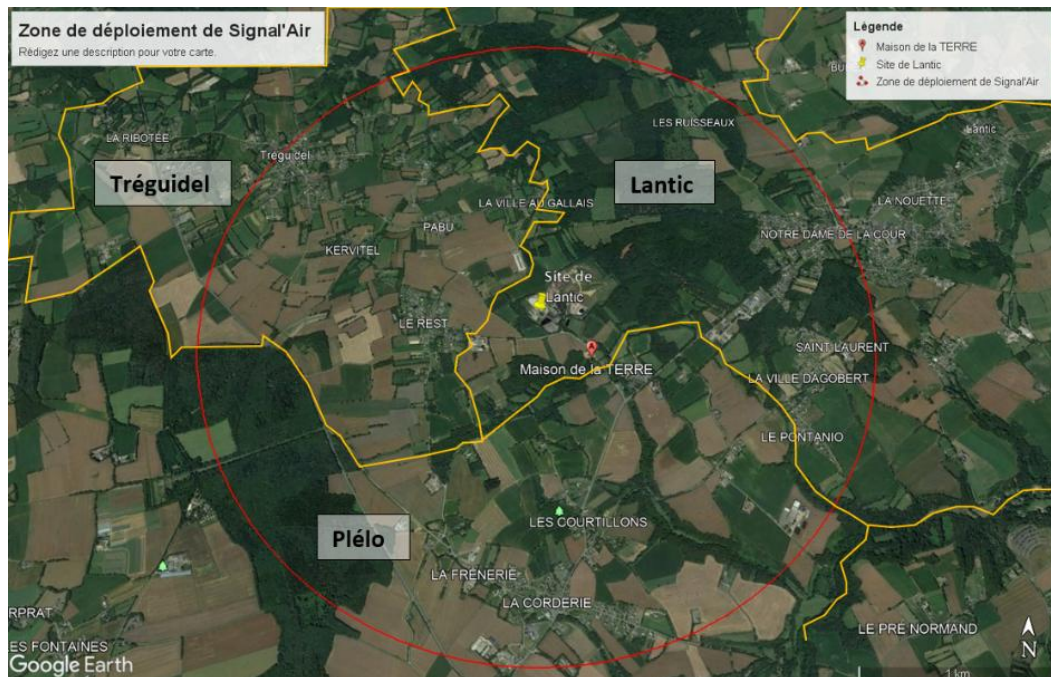


Figure 4 : Zone de déploiement de Signal 'Air et de l'observatoire des odeurs

## IV2. Rappel de l'analyse olfactive du site réalisée par Osmanthe en 2024

Parallèlement au déploiement de Signal'Air, une campagne d'olfaction sur le terrain a été menée par OSMANTHE, en collaboration avec Air Breizh, afin de caractériser la signature olfactive du site et de son environnement. Réalisée les 3 et 4 juillet 2024, cette campagne s'est appuyée sur la méthodologie du Langage des Nez®. Les descripteurs propres aux secteurs d'étude ont été retenus comme référence en 2024 et 2025 pour le recensement des odeurs. Ils seront abandonnés en 2026 pour le jury de nez formé au profit des référents du langage des nez.

### - Objectifs de l'étude :

- Caractériser la signature olfactive du site et de son environnement (qualification et quantification des odeurs) ;
- Spatialiser les sources potentielles d'odeurs ;
- Identifier des leviers d'action pour réduire l'impact des nuisances ;
- Améliorer les connaissances sur la zone d'étude.

## Suivi de l'observatoire des odeurs – Site de Lantic (22)

Une **cartographie détaillée** de l'environnement du site a été réalisée à l'issue des investigations.

Cette étude a permis d'établir un **profil olfactif** et ainsi identifier des **descripteurs olfactifs** (cf. **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**) qui ont ensuite été **intégrés au premier formulaire de signalements sur Signal'Air**, afin d'affiner et objectiver les signalements des riverains non formés au Langage des Nez®.

Tableau 1 : Caractérisation olfactive en fonction des installations du site Lantic

Notes odorantes	Secteurs/opérations	Référents (selon le référentiel du langage des Nez®)	Descripteurs
<b>Alkyl</b>	Traitement ordure ménagère, biofiltres, plateforme déchet vert et compostage (criblage)	acide acétique isovaléraldéhyde acide butyrique	vinaigre Gras - Rance fromage
<b>Ester</b>	ordures ménagères, installation de stockage (ISDND), plateforme déchet vert, Biofiltres	Isobutyrate d'éthyle	déchets ménager/fruits pourris
<b>Soufrée</b>	Maturation algues vertes, postes de relevage, bassin cylindrique, installation de stockage (ISDND), porcheries, Biofiltres	H <sub>2</sub> S DMDS	œuf/œuf pourri algues fraîches/fruits de mer
<b>Phénolé-Pyrogéné</b>	algues vertes maturées, poste de relevage OM, porcheries	Scatol	excrément
	compostage des OM (criblage)	phénol ethylmalthol	fumée - Feu de bois sucre chauffé
	zone de stockage ISDND	furfurylmercaptan cyclotène	grillé / café céleri / curry
<b>Terpénique</b>	plate-forme déchet vert, biofiltre algues verte, plateforme de compostage (broyage)	Pinène, camphre, géosmine	déchets verts / camphre humus / sous-bois
<b>Aminée</b>	Porcheries, Volailles	ammoniac	ammoniac / poisson Epanchage

### Synthèse de la cartographe olfactive du site (juillet 2024) :

Cette étude a permis d'établir le profil olfactif en caractérisant les odeurs perçues à la fois à l'intérieur et à l'extérieur du site Lantic. Elle a également permis de délimiter leur périmètre d'influence.

Cependant, l'analyse révèle que la caractérisation qualitative et quantitative des perceptions olfactives dans l'environnement du site diverge, en partie, des impressions exprimées par les riverains. Notamment, les odeurs d'algues vertes sont jugées de manière plus « modérée » comparativement à d'autres sources du site (notamment les odeurs associées au traitement OM).

Ce constat a permis de renforcer la nécessité de former les riverains à un référentiel olfactif pour préciser la nature des signalements et ainsi fiabiliser l'exploitation des données de l'observatoire. Cette formation a été réalisée fin 2025 et sera mise en application pour la saison 2026.

### V. ANALYSE DES SIGNALEMENTS ENREGISTRES SUR SIGNAL'AIR DURANT LA SAISON 2025

Les données exploitées pour cette analyse proviennent des signalements Signal'Air effectués par les riverains

À noter qu'il convient d'interpréter avec prudence les conclusions issues de l'analyse de la saison de surveillance 2025. En effet, les signalements comportent un biais de subjectivité, lié notamment à l'absence de référentiel commun des odeurs.

#### ❖ Protection des données personnelles sur la plateforme Signal'Air

Pour répondre aux enjeux du numérique et assurer une meilleure maîtrise des données personnelles, l'Union européenne a instauré le **Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)**<sup>3</sup>, entré en application le 25 mai 2018. Ce texte renforce les droits individuels et impose aux organismes publics et privés une responsabilité accrue dans le traitement des informations. Ainsi, en accord avec le RGPD, les données personnelles des riverains – telles que leur identité, leurs adresses postales et électroniques ainsi que la localisation des signalements – recueillies dans le cadre de l'observatoire des odeurs dans l'environnement proche du site Lantic doivent être strictement encadrées. Chaque riverain qui confie ses informations établit une relation de confiance et bénéficie notamment des droits d'accès, de rectification, d'effacement et d'opposition.



#### V1. Analyse quantitative sur la saison 2025

##### ❖ Signalements des riverains

Les signalements ont été enregistrés de janvier à décembre 2025, contrairement à 2024 où la surveillance couvrait seulement la moitié de l'année dû à un déploiement en milieu d'année de Signal'Air, de juillet à décembre.

Au total, **73 signalements ont été collectés en 2025**, contre 48 en 2024. En moyenne, cela représente environ **6 signalements par mois en 2025**, contre **8 par mois en 2024** (sur la période juillet-décembre). Cette différence peut s'expliquer, d'une part, par le fait que les mois d'hiver sont généralement moins propices aux nuisances olfactives et, d'autre part, par une mobilisation des riverains qui peut varier au cours de l'année et d'une année sur l'autre.

Concernant l'utilisation de Signal'Air, sur les 73 signalements, seuls 11 ont été effectués par un compte utilisateur, les 62 autres ayant été réalisés sans connexion. Deux riverains

<sup>3</sup> [https://www.cnil.fr/sites/cnil/files/atoms/files/cnil\\_guide\\_securite\\_des\\_donnees\\_personnelles-2023.pdf](https://www.cnil.fr/sites/cnil/files/atoms/files/cnil_guide_securite_des_donnees_personnelles-2023.pdf)

## Suivi de l'observatoire des odeurs – Site de Lantic (22)

inscrits sont à l'origine des signalements avec compte. Cependant, il est probable qu'une partie des signalements sans compte soient liés à des oublis de connexion ou à des problèmes d'identification.

Deux communes sont concernées par les signalements : Tréguidel et Lantic. La très grande majorité des signalements, soit 97 %, proviennent de Tréguidel, confirmant que la problématique est très majoritairement concentrée sur cette commune.

À noter que l'unité de valorisation est située à la limite des communes de Lantic et de Tréguidel. Les riverains susceptibles d'être impactés par les nuisances olfactives résident majoritairement sur la commune de Tréguidel, ce qui explique que la plupart des signalements proviennent de cette commune.

Tableau 2 : Evolution et localisation annuelle du nombre de signalements

Année	Période	Signalements Signal'Air		Localisation des signalements		Total des signalements
		avec compte	sans compte	Treguidel	Lantic	
2025	janvier à décembre	11	62	71	2	73
2024	juillet à décembre	28	20	41	7	48

## V2. Analyse spatio-temporelle

### a) Répartition mensuelle

La figure 5 suivante présente l'évolution mensuelle du nombre de signalement en 2025. Sur l'année, plus de la moitié des signalements ont été collectés sur le mois de juin soit 52 %. Cette répartition pourrait s'expliquer par plusieurs facteurs :

- La grande majorité des algues (70 %) a été reçue sur le mois de juin ce qui suppose que les nuisances pourraient être liées au traitement des algues vertes ce qui a été confirmé via l'analyse qualitative (voir V3.) ;
- Conditions météorologiques aggravantes tel que les températures élevées et supérieures aux normales (en particulier le mois de juin avec +2 °C aux normales à St Brieuc), la force et la direction de vents majoritairement en provenance des secteurs Sud-Ouest et Nord-Est en 2025 ou bien encore les précipitations qui ont été globalement faibles à St Brieuc excepté le mois de septembre ;
- Présence réduite des riverains à leur domicile lors de la période estivale (juillet/août) ce qui réduit les temps d'observation.

## Suivi de l'observatoire des odeurs – Site de Lantic (22)

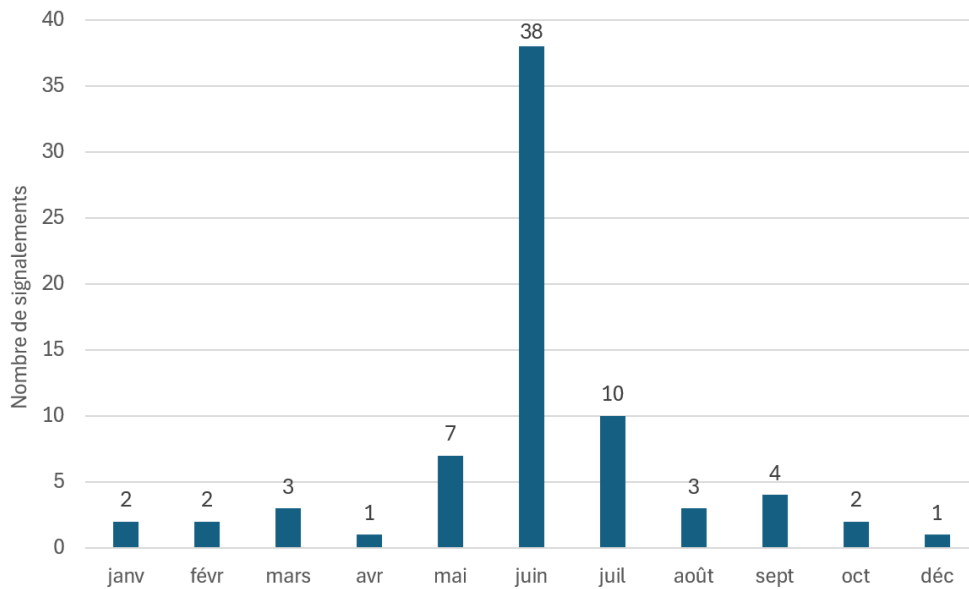


Figure 5 : Evolution mensuelle des signalements – Saison 2025

### b) Répartition journalière

La figure 6 met en évidence que le mois de juin regroupe le plus grand nombre de journées marquées par des nombres de signalements importants : cinq jours durant ce mois ont enregistré plus de quatre signalements quotidiens. Le pic maximal a été observé le 20 juin, avec un total de sept signalements. En dehors de juin, seule la date du 12 juillet se distingue atteignant quatre signalements.

À l'échelle hebdomadaire, le maximum est atteint en semaine 25 (du 16/06 au 22/06), avec un total de 25 signalements. Les nuisances olfactives rapportées sur cette période coïncident avec une hausse des concentrations en H<sub>2</sub>S (voir annexe III), ce qui suggère un lien probable avec les activités de traitement des algues vertes.

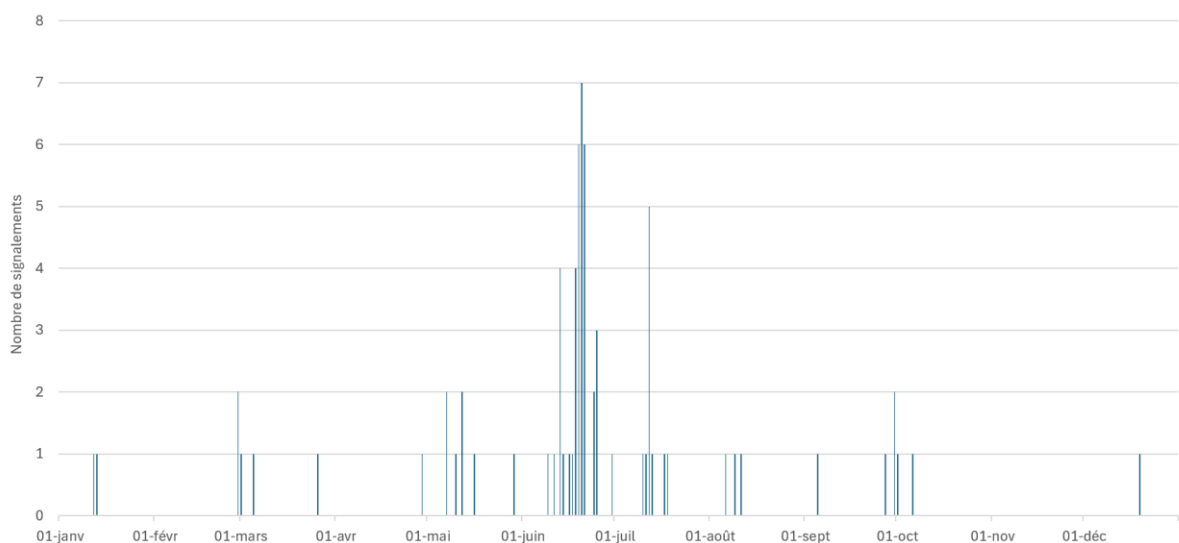


Figure 6 : Evolution des signalements journaliers - Saison 2025

## Suivi de l'observatoire des odeurs – Site de Lantic (22)

On observe sur la figure 7 davantage de signalements les mercredis (19 %), vendredis (25%) et samedis (22%). Cependant, il reste difficile de dégager des tendances générales, ces résultats pouvant être influencés par plusieurs facteurs, notamment la disponibilité des riverains pour effectuer des signalements (potentiellement plus importante en milieu de semaine ou durant le week-end) ainsi que leur assiduité ou implication, variable d'une personne à l'autre.

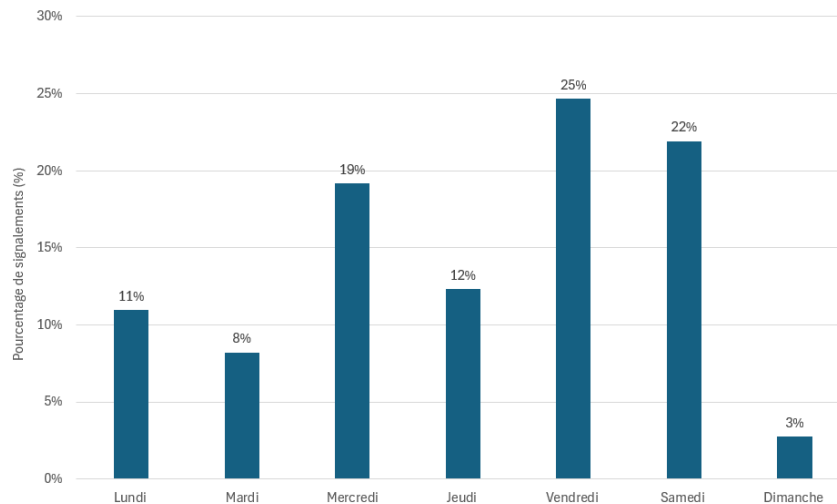


Figure 7 : Evolution des signalements par jour de la semaine – Saison 2025

Sur la figure 8, la répartition horaire des signalements apparaît globalement homogène. Seul le créneau de 7 h à 8 h se différencie légèrement du reste. Cette observation pourrait s'expliquer par une plus forte présence des riverains à leur domicile le matin, avant leur départ au travail. Elle pourrait également être liée à une sensibilité olfactive plus marquée en début de journée, correspondant aux premières expositions olfactives après la phase d'éveil.

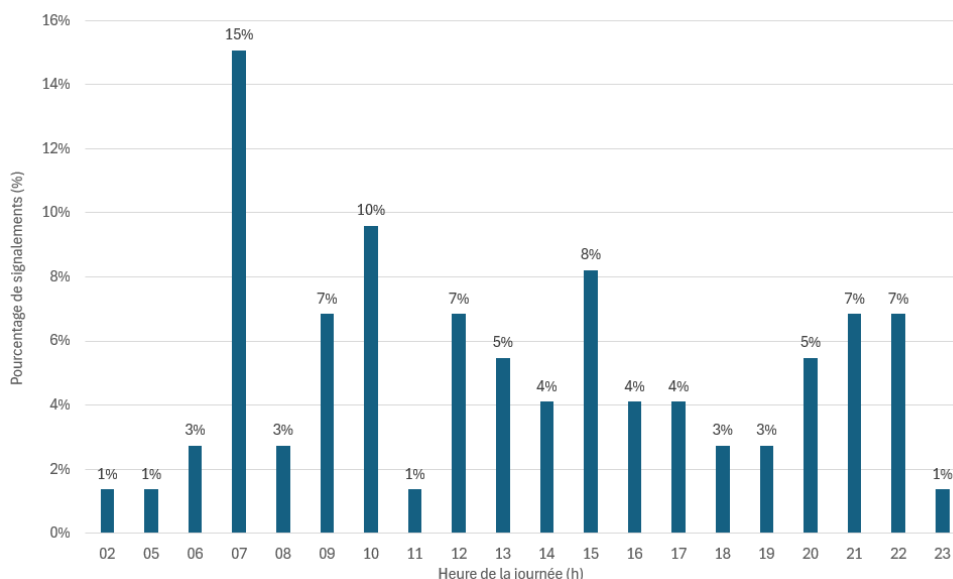


Figure 8 : Répartition horaire des signalements - Saison 2025

## Suivi de l'observatoire des odeurs – Site de Lantic (22)

À noter que les conclusions ici avancées ne sont que des hypothèses et doivent être considérées avec prudence et précaution.

### c) Répartition spatiale des signalements

Les signalements sont généralement effectués depuis le domicile des riverains. Leur localisation est donc certainement influencée par le lieu de résidence des déclarants. La répartition spatiale observée est en partie à l'image de la densité d'habitation à proximité du site.

Par ailleurs, les conditions météorologiques dont la force et la direction du vent peuvent favoriser le placement de certaines zones sous l'influence des émissions olfactives du site.

La très grande majorité des signalements provient de Tréguidel (97 %). Les signalements se concentrent principalement dans le secteur ouest du site, notamment au niveau du hameau du Rest, représenté par le cercle vert sur la figure 9. Cette observation semble cohérente, étant donné qu'il s'agit du hameau le plus habité du secteur, comptant une cinquantaine d'habitants.

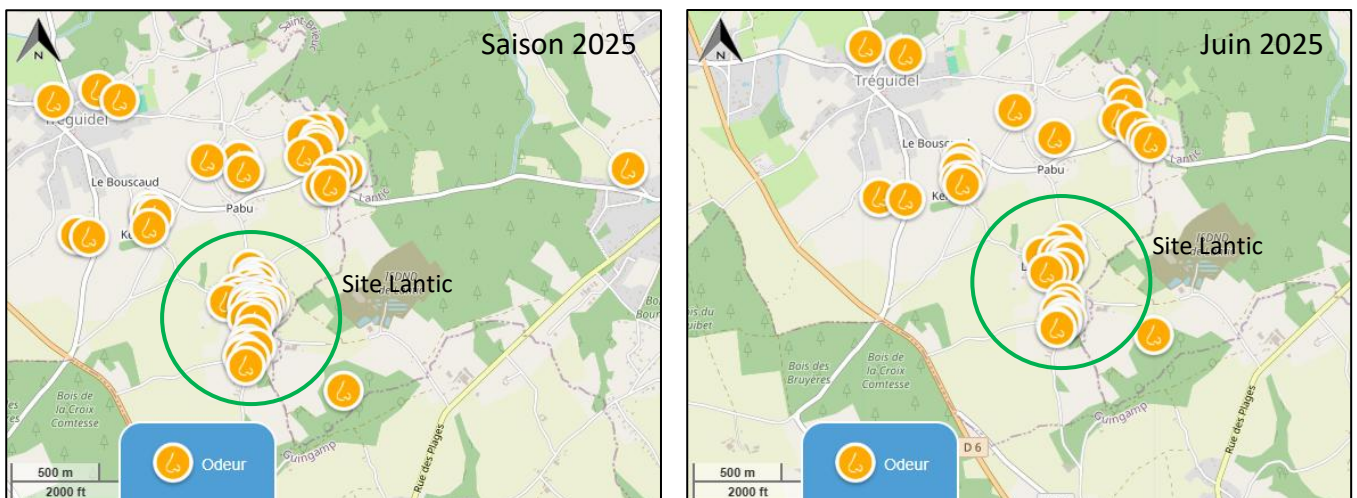


Figure 9 : Répartition spatiale des signalements - Saison 2025 à gauche et juin 2025 à droite

Afin de mieux interpréter la répartition spatiale des signalements observée autour du site, il est nécessaire de prendre en compte les conditions météorologiques, et en particulier la direction et la vitesse du vent, qui influencent la dispersion des composés odorants dans l'atmosphère. Une analyse des données météorologiques a donc été réalisée pour identifier les secteurs potentiellement exposés aux nuisances olfactives

## Suivi de l'observatoire des odeurs – Site de Lantic (22)

### - Données météorologiques – zoom sur le mois de juin 2025

Le mois de juin 2025 a enregistré la majorité des signalements, soit 70 %. Les conditions météorologiques associées à ce mois ont donc fait l'objet d'une analyse plus détaillée. La figure 10 présente la rose des vents de ce mois à partir des données de la station météo France de St Brieuc. Elle met en évidence deux secteurs principaux.

Une majorité des vents provient du secteur Sud-Ouest (200° à 250°) et dirige donc les odeurs vers la commune de Lantic. Cependant, ce secteur a enregistré peu de signalements comme le montre la figure 9. Plusieurs éléments pourraient expliquer ce constat : une présence potentiellement moindre d'utilisateurs de l'application Signal'Air, une distance plus importante au site de Lantic, ainsi que la présence d'un massif forestier susceptible de constituer une barrière physique limitant la propagation des odeurs vers ce secteur. Également, les vitesses de vent de Sud-Ouest sont assez élevées (jusqu'à 10 m/s), ce qui peut favoriser une dispersion plus importante des composés volatils.

En revanche, les vents de Nord-Est (20° à 50°) orientent les odeurs vers le hameau du Rest. Ce secteur concentre de nombreux signalements au mois de juin ce qui pourrait être expliqué par la densité de population plus importante et par ces conditions de vents. En effet, les vents de Nord-Est observés sont généralement faibles à modérés ce qui favorise une faible dispersion des odeurs : ceux-ci sont moins dilués dans l'atmosphère et peuvent donc être perçus plus intensément.

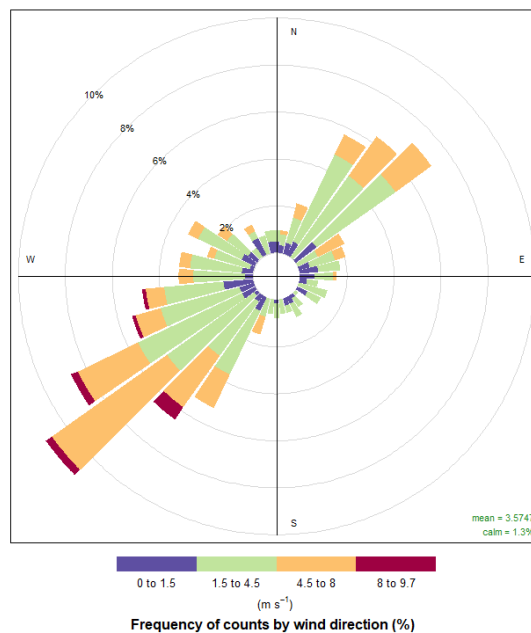


Figure 10 : Rose des vents St Brieuc du mois de juin 2025 (données météo France)

## V3. Analyse qualitative

L'objectif de cette analyse est d'identifier les liens éventuels entre les signalements d'odeurs réalisés par les riverains et les activités du site de Lantic.

Trois périodes d'analyse ont été définies :

- Période 1 - Janvier à mai : Période présentant peu de signalements précédant la saison estivale
- Période 2 - Juin à août : Période de forte activité estivale correspondant au pic de traitement des algues vertes (70 % des tonnages annuels traités en juin)
- Période 3 - Septembre à décembre : Période présentant peu de signalement suivant la saison estivale

Ce découpage permet de distinguer la période estivale, durant laquelle un plus grand nombre de signalements a été collecté en comparaison des périodes "plus calmes" qui la précèdent et la suivent.

Les trois graphiques en secteurs suivants présentent la répartition des descripteurs d'odeurs collectés pour chacune de ces périodes. À noter que bien que la majorité des descripteurs soient liés aux activités de traitement du site de Lantic, certains descripteurs tels que « ammoniac/poisson », sont exclusivement liés aux activités des élevages porcins et avicoles, tandis que d'autres, comme « œuf/œuf pourri » ou le scatol, peuvent être attribués à la fois au site de Lantic et à des sources extérieures (voir Tableau 1).

### - Période 1 : janvier à mai 2025

La figure 11 permet de visualiser la répartition dans le temps des signalements de janvier à mai. Cette première période représente 15 signalements sur les 73 enregistrés sur l'année, soit 20 % des signalements totaux.

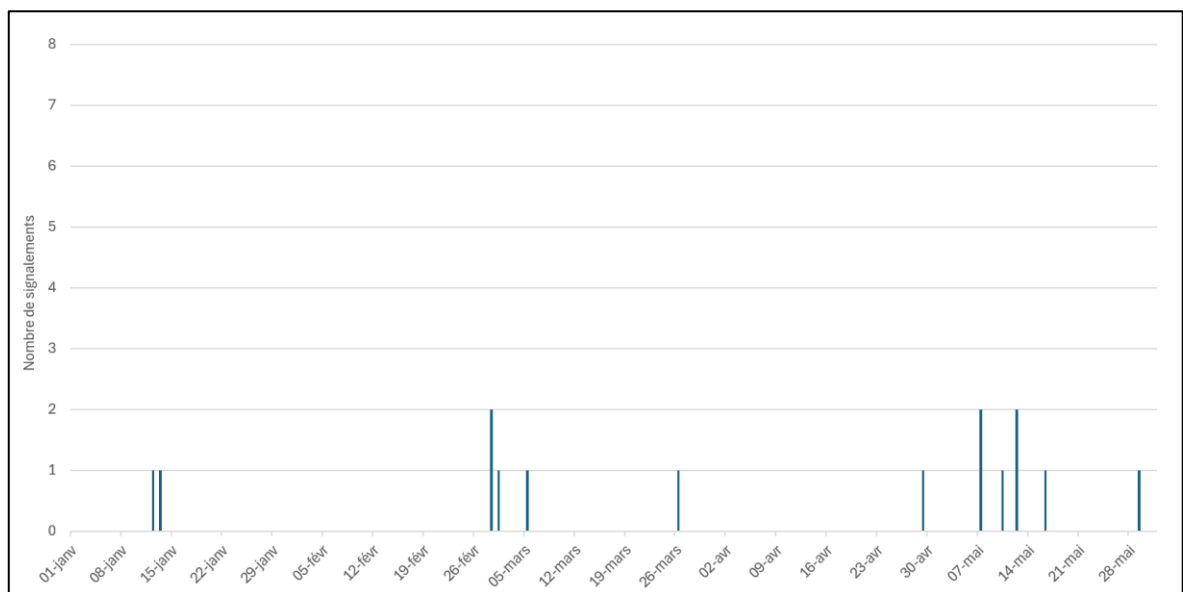


Figure 11 : Répartition temporelle des signalements lors de la période 1 (janvier à mai)

## Suivi de l'observatoire des odeurs – Site de Lantic (22)

Sur la figure 12, on peut observer que 50 % des descripteurs des signalements sont associés à l'odeur de déchets ménagers/fruits pourris, suivis par les odeurs d'excréments (17 %), d'ammoniac/poisson (11 %), de déchets verts/camphre (11 %), d'œuf/œuf pourri (6 %) et d'épandage (5 %).

La prédominance du descripteur « déchets ménagers/fruits pourris » pourrait être liée à une activité plus marquée du traitement des ordures ménagères mais aussi de l'installation de stockage (ISDND), de la plateforme déchets vert ainsi que des biofiltres. Le croisement de ces signalements avec les activités du site de valorisation n'a pas permis d'identifier d'événements particuliers expliquant ces perceptions.

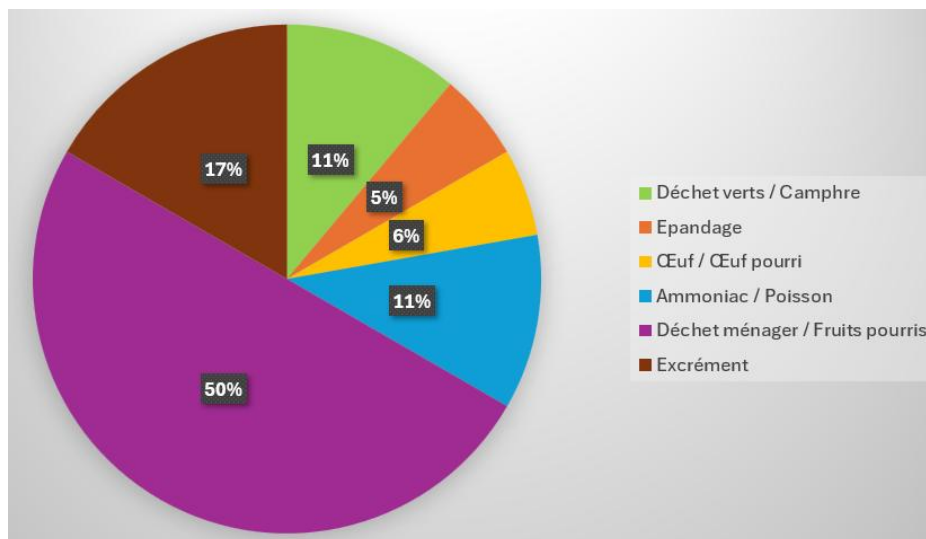


Figure 12 : Répartition des 15 signalements de janvier à mai 2025

### - Période 2 : juin à août 2025

Sur la figure 13 sont présentés les signalements collectés de juin à septembre. Au total, 51 signalements ont été enregistrés, soit environ 70 % des signalements totaux, ce qui fait de cette période, la plus dense en termes de nuisances olfactives pour les riverains.

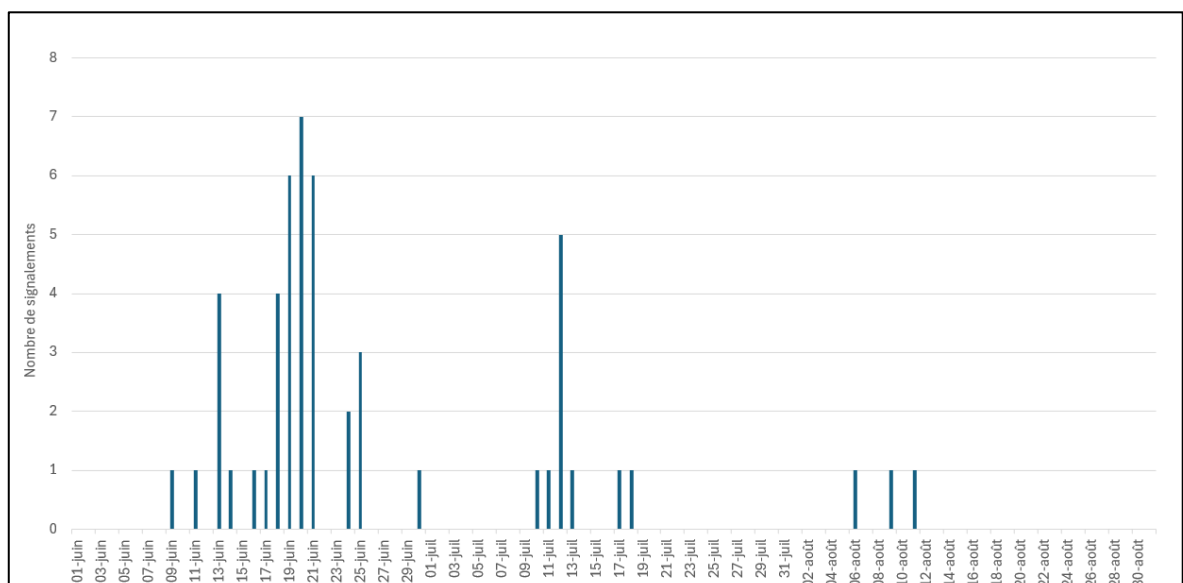


Figure 13 : Répartition temporelle des signalements lors de la période 2 (juin à août)

## Suivi de l'observatoire des odeurs – Site de Lantic (22)

Comme évoqué dans l'analyse temporelle (V2.b), ce nombre important de signalement peut être mis en relation avec le contexte d'activité du site, notamment la réception d'algues. En effet, un peu moins de 2000 tonnes d'algues ont été réceptionnées en juin, ce qui représente environ 70 % du tonnage total d'algues réceptionnées sur l'année. Le traitement des algues sur site a probablement contribué à l'augmentation des signalements durant cette période.

L'analyse des descripteurs, présentés figure 14, permet de confirmer cela puisque 36 % des descripteurs des signalements sont caractérisés par l'évocation « algues fraîches / fruits de mer ».

Les odeurs de déchets verts/camphre (26 %), d'œuf/œuf pourri (15 %) et déchets ménagers/fruits pourris (11 %) ne sont également pas négligeable au cours de ces trois mois. Les autres descripteurs sont plus minoritaires, notamment ammoniac/poisson (3 %), excrément (3 %), ainsi que grillé/café (1 %) et gras/rance (5 %).

La présence d'odeurs de déchets verts/camphre, d'œuf/œuf pourri ainsi que déchet vert/camphre pourrait également être liée aux processus de dégradation de la matière organique des algues vertes, potentiellement accentués par les conditions météorologiques de la saison estivale comme les températures élevées qui amplifient les nuisances olfactives.

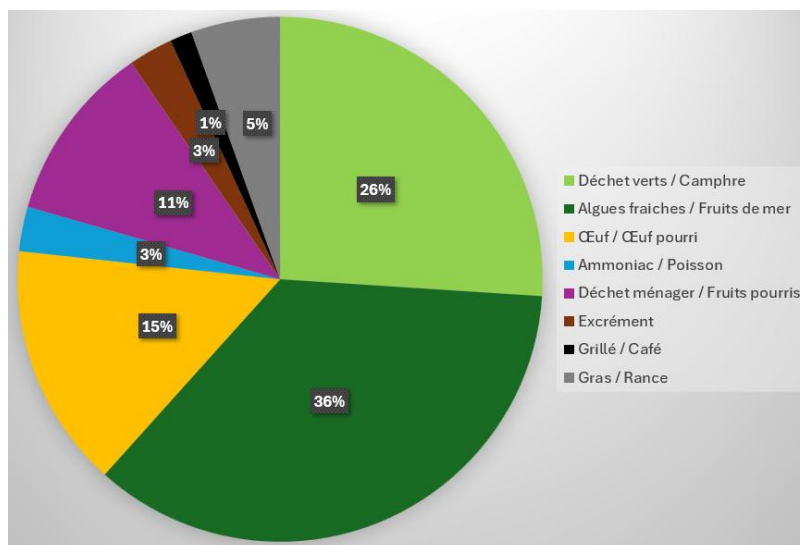


Figure 14 : Répartition des descripteurs des 51 signalements de juin à août 2025

### - Période 3 : septembre à décembre 2025

Comme le montre la figure 16, peu de signalements ont été enregistrés après l'été. Cette période ne comptabilise que 7 signalements, soit environ 10 % du total, ce qui en fait celle avec le moins de signalements parmi les trois analysées.

## Suivi de l'observatoire des odeurs – Site de Lantic (22)

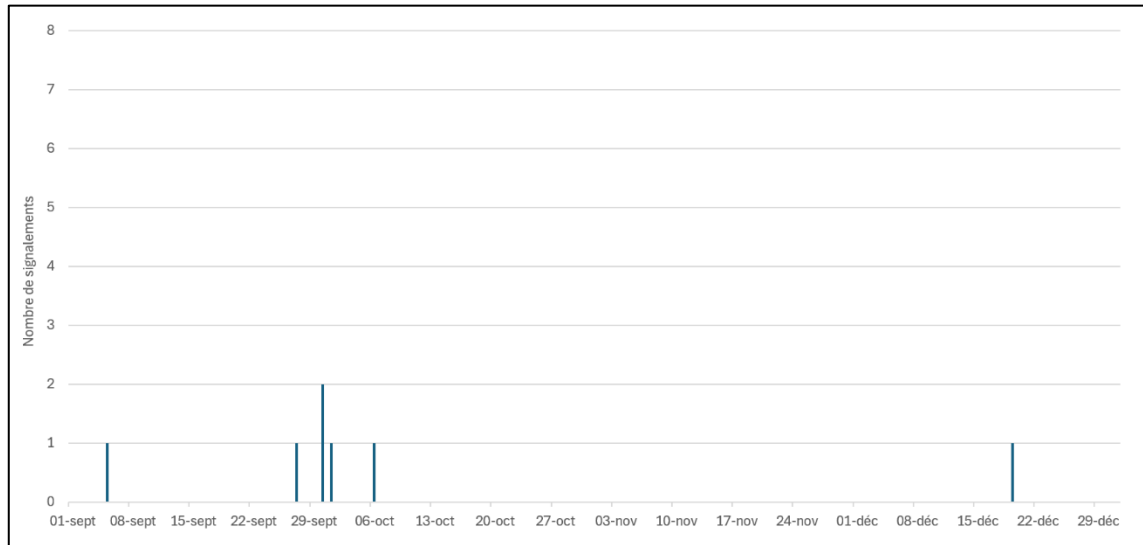


Figure 15 : Répartition temporelle des signalements lors de la période 3 (septembre à décembre)

Comme le montre la figure 17, les signalements sont principalement associés au descripteur « déchets verts/camphre » (37 %), suivi des odeurs « gras/rance » (27 %). Quant aux descripteurs « vinaigre » et « déchets ménagers/fruits pourris », ils représentent chacun 18 % des signalements.

Ces odeurs peuvent être liées à différentes opérations réalisées sur le site. Les odeurs de déchets verts/camphre sont susceptibles d'être associées aux activités de la plateforme de déchets verts ou aux opérations de compostage (broyage, manipulation des matières), ainsi qu'au fonctionnement des biofiltres. Les odeurs de gras/rance, de vinaigre ou de déchets ménagers/fruits pourris peuvent quant à elles être liées au traitement des ordures ménagères résiduelles, mais aussi à certaines étapes du processus de compostage ou aux biofiltres.

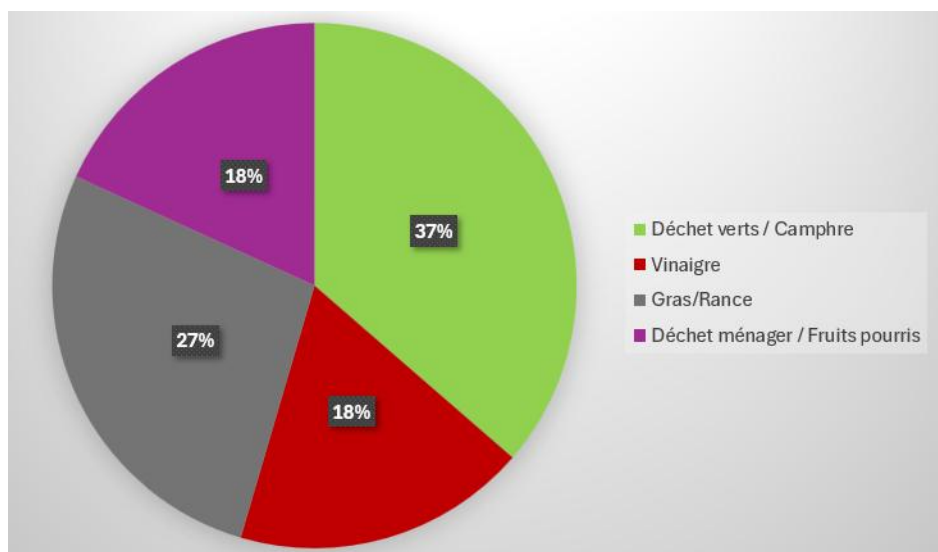


Figure 16 : Répartition des descripteurs des 7 signalements de septembre à décembre 2025

### VI. LIMITES DE L'OBSERVATOIRE DES ODEURS 2025

#### ➤ **Subjectivité des perceptions olfactives : besoin d'une formation à la caractérisation objective des odeurs – Langage des Nez®**

L'observatoire des odeurs se base sur les signalements des riverains dont les perceptions olfactives sont par nature subjectives. En l'absence de formation, chaque personne interprète et décrit les odeurs selon ses évocations et son vocabulaire personnel, ce qui limite la comparabilité et la représentativité scientifique des données collectées.

Cette première approche de l'observatoire des odeurs en 2024 et 2025 présente un biais méthodologique important : sans référentiel commun et partagé des odeurs, il est difficile de distinguer avec certitude les différentes sources d'émissions (algues vertes, ordures ménagères, élevages, etc.).

Pour pallier cette limite, un groupe d'une dizaine de riverains volontaires a été formé au Langage des Nez® de novembre 2025 à janvier 2026 afin de tendre vers un observatoire plus objectif en apprenant un référentiel commun et partagé des odeurs.

#### ➤ **Caractérisation olfactive partielle de l'environnement du site**

L'expertise olfactive réalisée par Osmanthe en juillet 2024 s'est concentrée principalement sur le site de Lantic avec une caractérisation détaillée des différentes zones d'activité (fermentation, compostage, stockage, biofiltres). Cette approche engendre un biais dans l'analyse, car les autres sources potentielles de nuisances olfactives ne sont pas prises en compte de manière équivalente au site de Lantic. En effet, les exploitations agricoles voisines (porcheries, élevages de volailles) ont fait l'objet d'une caractérisation plus superficielle (un point d'olfaction à proximité du site).

Une caractérisation olfactive de ces sites avoisinants, permettant de détailler et affiner la cartographie olfactive de la zone d'étude, pourrait faciliter la discrimination des zones d'émissions des nuisances olfactives et tendre vers une analyse plus objective des signalements.

### VII. PERSPECTIVES D'EVOLUTION DE L'OBSERVATOIRE DES ODEURS EN 2026

Dans une volonté de faire évoluer l'observatoire des odeurs à compter de janvier 2026, deux objectifs principaux ont été identifiés :

- 1) **Objectiver les nuisances olfactives** grâce à la formation des riverains à un référentiel commun de description des odeurs (Langage des Nez<sup>®</sup>), réalisée en fin de saison 2025.
- 2) **Faire évoluer l'application Signal'Air** afin d'intégrer un formulaire spécifiquement adapté aux personnes formées au Langage des Nez<sup>®</sup>.

#### VII.1. Formation au Langage des Nez<sup>®</sup>

De novembre 2025 à janvier 2026, un groupe d'une dizaine de personnes comprenant riverains et exploitants ont été formés au Langage des Nez<sup>®</sup>. La formation s'est déroulée sur place à la Maison de la Terre, à côté du site de Lantic, et animées par l'organisme de formation Osmanthe.

##### - Présentation du LDN

Le Langage des Nez<sup>®</sup> (LDN) est un référentiel partagé des odeurs. Il s'agit d'un apprentissage pour disposer d'un langage commun olfactif pouvant s'appliquer dans des contextes industriels divers et variés : pétrochimie, agroalimentaire, traitement des déchets, etc. Il est accessible à tous (riverains, industriels, professionnel de la qualité de l'air...) et propose différents niveaux d'expertise en fonction des besoins, de « sujet initié » à « grand expert ». Ses objectifs sont de :

- **Cartographier les odeurs dans un environnement donné ;**
- **Comparer perceptions populations riveraines aux sites émetteurs d'odeurs ;**
- **Identifier les principaux leviers d'actions pour agir sur les nuisances olfactives.**

Le référentiel comprend 26 composés chimiques appelés « référents », répartis par pôles olfactifs. À noter qu'il est possible d'adapter un référentiel en fonction du contexte industriel de l'observatoire et des odeurs présentes dans un environnement. C'est par exemple le cas du référentiel Air Breizh où l'H<sub>2</sub>S, émis par les algues vertes lors de leur décomposition, a été ajouté dans le pôle soufré (voir figure 5).

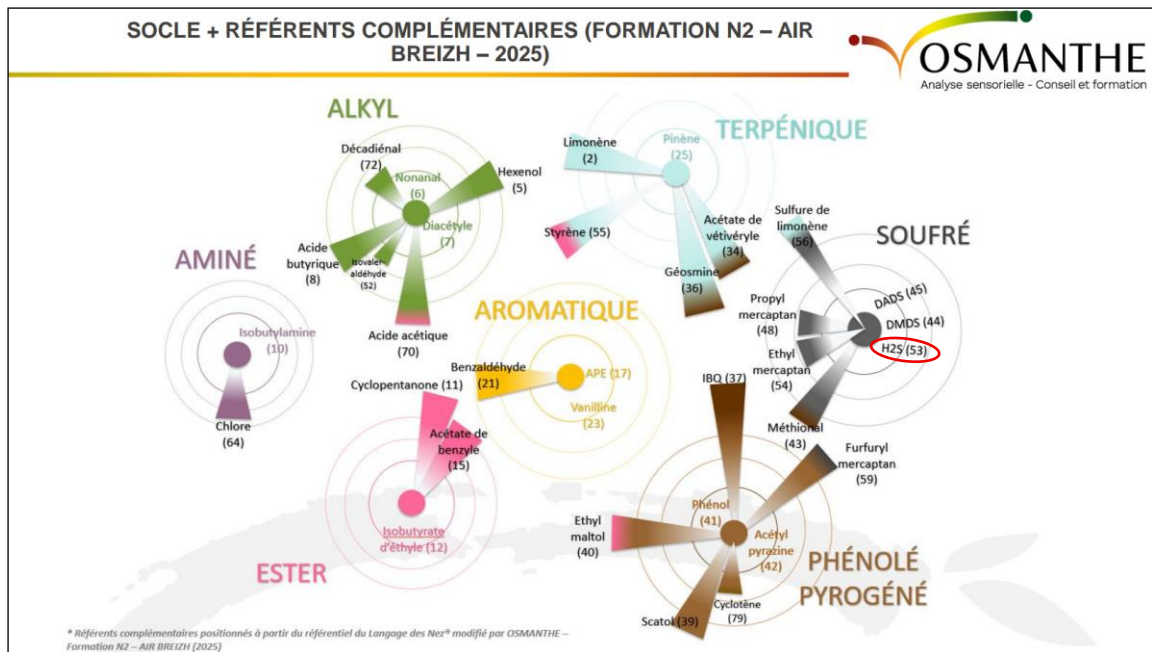


Figure 17 : Référentiel du Langage des Nez® - formation Air Breizh

## VII.2. Evolution de l'outil Signal'Air en 2026

Grâce aux acquis de la formation au Langage des Nez®, deux formulaires seront disponibles sur l'observatoire de Lantic à partir de 2026.

D'une part, le jury de nez formé aura à sa disposition un nouveau formulaire de signalement intégrant en renseignement obligatoire **le pôle olfactif** de la nuisance constatée et **facultativement le référent olfactif** identifié (si le membre du jury pense l'avoir reconnu avec certitude).

D'autre part, pour les personnes non formées, le formulaire initial basé sur les descripteurs d'Osmanthe en juillet 2024 sera toujours accessible pour le public (voir Annexe II).

**Il est important de noter que les descripteurs du formulaire initial ne doivent pas être confondu avec les référents olfactifs du Langage des Nez® intégrés au nouveau formulaire (aussi appelés notes odorantes).**

### VIII. CONCLUSION ET PERSPECTIVES

#### ❖ Rappel du contexte et des objectifs de cette seconde saison de l'observatoire :

L'unité de valorisation organique de Lantic, située à proximité de St Briec, concentre plusieurs activités de traitement des déchets : déchets ménagers, déchets verts, algues vertes et centre d'enfouissement (ISDND). Les riverains vivant à proximité du site expriment depuis plusieurs années des préoccupations concernant les nuisances olfactives générées par son activité.

Dans ce contexte, Air Breizh a déployé à partir de 2024 un observatoire des odeurs sur les communes avoisinantes dont les objectifs consistent à :

- Caractériser la signature olfactive du site et de son environnement (qualification et quantification des odeurs) ;
- Spatialiser les sources potentielles d'odeurs ;
- Identifier des leviers d'action pour réduire l'impact des nuisances ;
- Améliorer les connaissances sur la zone d'étude.

#### ❖ Une démarche évolutive depuis 2024

En réponse à ces objectifs, Air Breizh a proposé une démarche évolutive durant les 3 premières années du suivi (2024-2026)

Un état initial des odeurs perçues sur le site et dans son environnement a d'abord été réalisé par le cabinet spécialisé Osmanthe en juillet 2024. Il a permis de recenser les descripteurs et référents olfactifs pertinents en lien avec le contexte local, mis à disposition des riverains lors de leur signalement pour caractériser les nuisances.

En 2024 et 2025, les signalements des riverains ont été réalisés à partir des descripteurs. En l'absence de formation à un langage commun, ces descripteurs permettent d'approcher les sources d'émissions d'odeurs. En revanche, la comparaison des signalements entre riverains reste soumise à des biais.

Fin 2025, une dizaine de riverains a été formée au Langage des Nez®, référentiel commun et partagé permettant de décrire les odeurs à partir de repères olfactifs standardisés.

Il s'agit de la dernière étape du protocole puisqu'à partir de 2026, les signalements seront réalisés à partir de ces référents olfactifs ce qui contribuera à renforcer l'objectivation des perceptions et à améliorer l'identification des sources odorantes sur le site et dans son environnement.

**Dans cette attente et tenant compte de ces limites, le présent bilan de l'année 2025 se concentre particulièrement sur l'analyse quantitative des signalements, l'analyse qualitative étant à considérer avec précaution.**

#### ❖ Contexte 2025

En 2025, des travaux de fermeture de casiers d'enfouissement ont été effectués sur le site de traitement. Ces opérations ont alimenté des bassins de rétention sur site et ont pu accentuer ponctuellement les émissions odorantes.

Par ailleurs, le volume d'algues vertes traité est de **2 757 tonnes, soit près de deux fois moins que la moyenne observée depuis 2016**. Malgré cela, la période de traitement des algues concentre la majeure partie des signalements déclarés.

## Suivi de l'observatoire des odeurs – Site de Lantic (22)

La saison 2025 s'est caractérisée par des températures supérieures aux normales (notamment en juin) et des précipitations proches des normales, excepté un mois de septembre très pluvieux. Les vents dominants de secteur Nord-Est ont pu diriger les odeurs émises par le site vers le hameau du Rest. Ces conditions météorologiques, températures élevées et orientation des vents, ont pu accentuer la perception de nuisances olfactives en provenance du site par les riverains.

### ❖ **Résultats et conclusions de l'observatoire 2025**

A l'issu de cette seconde année de surveillance des odeurs, les enseignements suivants ont pu être mis en lumière.

- **Corrélation entre apports d'algues vertes et signalements au mois de juin** : un lien a pu être observé entre les tonnages d'algues vertes et les signalements d'odeurs : 70 % des quantités annuelles ont été réceptionnées en juin 2025, mois qui concentre également la majorité des signalements de la saison 2025 (52 % soit 51). Ce constat suggère une influence des quantités réceptionnées sur les nuisances olfactives, même si d'autres facteurs peuvent intervenir.
- **Répartition horaire des signalements** : la répartition horaire des signalements apparaît globalement homogène sur la journée. Seul le créneau de 7 h à 8 h se distingue légèrement, ce qui pourrait s'expliquer par une présence plus importante des riverains à leur domicile à cette heure, ainsi que par une sensibilité olfactive accrue en début de journée. Des conditions moins dispersives en début de journée (vents faibles notamment) pourraient également expliquer ce constat.
- **Répartition spatiale et facteurs d'influence** : D'une part, les signalements proviennent majoritairement du hameau du Rest. Cette observation dépend toutefois de la densité de population, de la sensibilité individuelle aux composés, de l'implication des habitants et des conditions météorologiques, notamment les vents de Nord-Est pouvant orienter les odeurs vers ce secteur. D'autre part, on constate une quasi-absence de signalements sur la partie Est du site (commune de Lantic). Cela pourrait s'expliquer par un éloignement plus important du site et par la présence d'un massif forestier pouvant jouer un rôle de barrière partielle. À noter que le lieu de résidence des riverains constitue probablement l'un des principaux facteurs influençant la répartition spatiale des signalements.
- **Analyse qualitative des signalements** : malgré les limites identifiées dans la reconnaissance des odeurs pour cette année 2025 (en l'absence de formation du jury de nez), un traitement simplifié des données a été réalisé pour étudier leur répartition temporelle sur l'année et lien possible entre signalements. Cette analyse a mis en évidence des profils olfactifs distincts selon les périodes de l'année :
  - Période 1 – janvier à mai 2025 (15 signalements) : Les signalements sont majoritairement associés aux odeurs de déchets ménagers/fruits pourris, pouvant être liées aux activités de traitement des ordures ménagères résiduelles, à l'installation de stockage (ISDND), à la plateforme de déchets verts ainsi qu'au

## Suivi de l'observatoire des odeurs – Site de Lantic (22)

fonctionnement des biofiltres. D'après l'exploitant, ces signalements ne sont pas liés à des événements particuliers sur le site.

- Période 2 – juin à août 2025 (51 signalements) : Durant la saison estivale, les odeurs d'algues fraîches/fruits de mer dominant largement, probablement en lien avec les activités de réception et de traitement des algues vertes sur le site ;
- Période 3 – septembre à décembre 2025 (7 signalements) : En fin d'année, les descripteurs les plus fréquemment évoqués concernent principalement les odeurs de déchets verts/camphre et de gras/rance, pouvant être associées aux activités de la plateforme de déchets verts, aux opérations de compostage (broyage, manipulation des matières) ainsi qu'au fonctionnement des biofiltres et au traitement des ordures ménagères résiduelles.

**Les 3 périodes identifiées permettent ainsi de faire le lien avec des activités distinctes exercées sur le site de valorisation organique des déchets.**

**Bien que l'essentiel des signalements des riverains repose sur des descripteurs en lien avec des sources potentielles du site de traitement des déchets, une part des signalements (5 signalements, soit 7 % en 2025) se distingue par des descripteurs spécifiques. Il s'agit notamment des odeurs d'ammoniac/poisson et d'épandage, qui sont exclusivement associées aux activités de porcheries et de volailles, comme indiqué dans le tableau 1.**

**Par ailleurs, certaines odeurs de type soufré ou phénolé-pyrogéné, également relevées dans les signalements, peuvent être liées aux porcheries, bien qu'elles puissent aussi être attribuées à des activités du site.**

### ❖ Perspectives

Pour la prochaine saison de l'observatoire des odeurs 2026, les perspectives sont les suivantes :

- **Renforcement de l'identification des sources odorantes** : La formation au Langage des Nez<sup>®</sup> a démontré l'intérêt d'un référentiel commun pour objectiver les perceptions. Les connaissances acquises permettront aux riverains formés de mieux discriminer les sources odorantes qu'elles soient en lien ou non avec les activités du site
- **Mise en place de formulaires adaptés** : Pour la saison 2026, deux formulaires seront disponibles sur la plateforme Signal'Air : un spécifique aux riverains formés au Langage des Nez<sup>®</sup>, et un autre pour les personnes non formées (à partir des descripteurs utilisés jusqu'en 2025 par l'ensemble des riverains). Cette duplication devrait permettre de collecter des données plus objectives tout en continuant à mobiliser l'ensemble des habitants.

## Suivi de l'observatoire des odeurs – Site de Lantic (22)

- **Maintien et consolidation des compétences** : Des entraînements réguliers seront organisés pour les riverains formés afin de maintenir leurs compétences et assurer une perception olfactive constante et fiable tout au long de l'année.
- **Suivi olfactif permanent** : Le suivi des nuisances sera poursuivi de manière continue en 2026, permettant de de disposer d'une vision complète des variations saisonnières des odeurs.

## ANNEXE I : PRÉSENTATION D'AIR BREIZH

### a) Présentation générale

La surveillance de la qualité de l'air est assurée en France par des associations régionales, constituant le dispositif national représenté par la Fédération ATMO France, Ces organismes, agréés par le Ministère de la Transition écologique et solidaire, ont pour missions de base, la mise en œuvre de la surveillance et de l'information sur la qualité de l'air, la diffusion des résultats et des prévisions, et la transmission immédiate au préfet et au public, des informations relatives aux dépassements ou prévisions de dépassements des seuils de recommandation et d'information du public et des seuils d'alerte,

En Bretagne, cette surveillance est assurée par Air Breizh depuis 1986,

Le réseau de mesure s'est régulièrement développé et dispose en 2017, de 18 stations de mesure, réparties sur le territoire breton, ainsi que d'un laboratoire mobile, de cabines et de différents préleveurs, pour la réalisation de campagnes de mesure ponctuelles,

L'impartialité de ses actions est assurée par la composition quadripartite de son Assemblée Générale regroupant quatre collèges :

- Collège 1 : services de l'Etat,
- Collège 2 : collectivités territoriales,
- Collège 3 : émetteurs de substances polluantes,
- Collège 4 : associations de protection de l'environnement et personnes qualifiées,

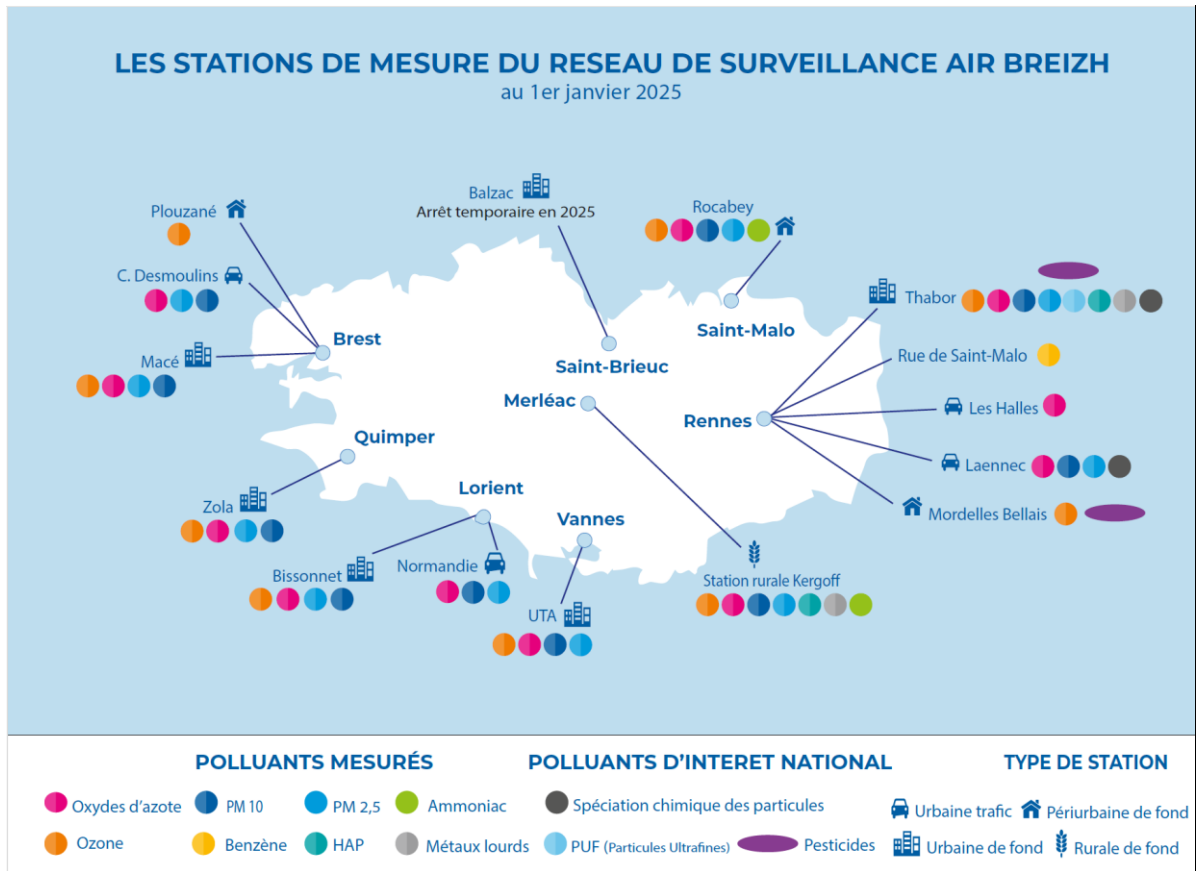
### b) Missions d'Air Breizh

- Surveiller les polluants urbains nocifs (SO<sub>2</sub>, NO<sub>2</sub>, CO, O<sub>3</sub>, Métaux lourds, HAP, Benzène, PM<sub>10</sub> et PM<sub>2,5</sub>) dans l'air ambiant,
- Informer la population, les services de l'Etat, les élus, les industriels..., notamment en cas de pic de pollution, Diffuser quotidiennement l'indice ATMO, sensibiliser et éditer des supports d'information : plaquettes, site web...,
- Etudier l'évolution de la qualité de l'air au fil des ans, et vérifier la conformité des résultats par rapport à la réglementation,
- Apporter son expertise sur des problèmes de pollutions spécifiques et réaliser des campagnes de mesure à l'aide de moyens mobiles (laboratoire mobile, tubes à diffusion, préleveurs, jauges OWEN...) dans l'air ambiant extérieur et intérieur.

### c) Réseau de surveillance en continu

La surveillance de la qualité de l'air pour les polluants réglementés est assurée via des d'analyseurs répartis au niveau des grandes agglomérations bretonnes. Ce dispositif comptant une quarantaine d'analyseurs en continu, est complété par d'autres outils comme **l'inventaire spatialisé des émissions** et **la modélisation**, qui permettent d'assurer une meilleure couverture spatiale de notre région.

# Suivi de l'observatoire des odeurs – Site de Lantic (22)



*Implantation des stations de mesure d'Air Breizh (au 01/01/25)*

## ANNEXE II : FORMULAIRES SIGNAL'AIR



### Observatoire des odeurs du site de Lantic



### FR - (22) Côtes-d'armor

---

**TYPE DE NUISANCE**

Odeur
▼

---

Date/heure de perception \*

**PRÉCISEZ LA DATE**

11/02/2026

**ET L'HEURE**

10:45

---

**INDIQUER LA LOCALISATION (SI CONNUE)**

Localisation précise

---

**PÔLE OLFACTIF : \***

Alkyl

Ester

Soufré

Phénolé-Pyrogéné

Terpénique

Aminé

Aromatique

---

**RÉFÉRENTS OLFACTIF**

Acide acétique (alkyl)

Isovaléraldéhyde (alkyl)

Acide butyrique (alkyl)

Isobutyrate d'éthyl (ester)

Hydrogène sulfuré (soufré)

DMDS (soufré)

Scatol (phénolé-pyrogéné)

Phénol (phénolé-pyrogéné)

Pyrazine (phénolé-pyrogéné)

Furfurylmercaptan (phénolé-pyrogéné)

Cyclotène (phénolé-pyrogéné)

Pinène (terpénique)

Géosmine (terpénique)

Ammoniac (aminé)

DMS (soufré)

Coumarine (aromatique)

---

**COMMENT PERCEVEZ VOUS CETTE ODEUR ? \***

Choisissez la perception...
▼

---

**QUELLE EST LA GÊNE OCCASIONNÉES ? \***

Choisissez le ressenti...
▼

---

**COMMENTAIRE**

Commentaire

Figure 18 : Formulaire de signalement jury de nez Lantic

## Suivi de l'observatoire des odeurs – Site de Lantic (22)

↳ Observatoire des odeurs du site de Lantic

  
FR - (22) Côtes-d'armor

**TYPE DE NUISANCE**

↳ Odeur

**Date/heure de perception \***

**PRÉCISEZ LA DATE**      **ET L'HEURE**

11/02/2026      10:52

**INDIQUER LA LOCALISATION (SI CONNUE)**

Localisation précise

**VOTRE ÉVOCATION \***

Vinaigre    Gras / Rance    Fromage    Déchet ménager / Fruits pourris  
 Œuf / Œuf pourri    Algues fraîches / Fruits de mer    Excrément  
 Fumée / Feu de bois    Sucre chauffé    Grillé / Café    Céleri / Curry  
 Déchet verts / Camphre    Humus / Sous-bois    Ammoniac / Poisson  
 Epandage

**AUTRE ÉVOCATION ?**

Description de l'odeur ...

**COMMENT PERCEVEZ VOUS CETTE ODEUR ? \***

Choisissez la perception...

**QUELLE EST LA GÊNE OCCASIONNÉES ? \***

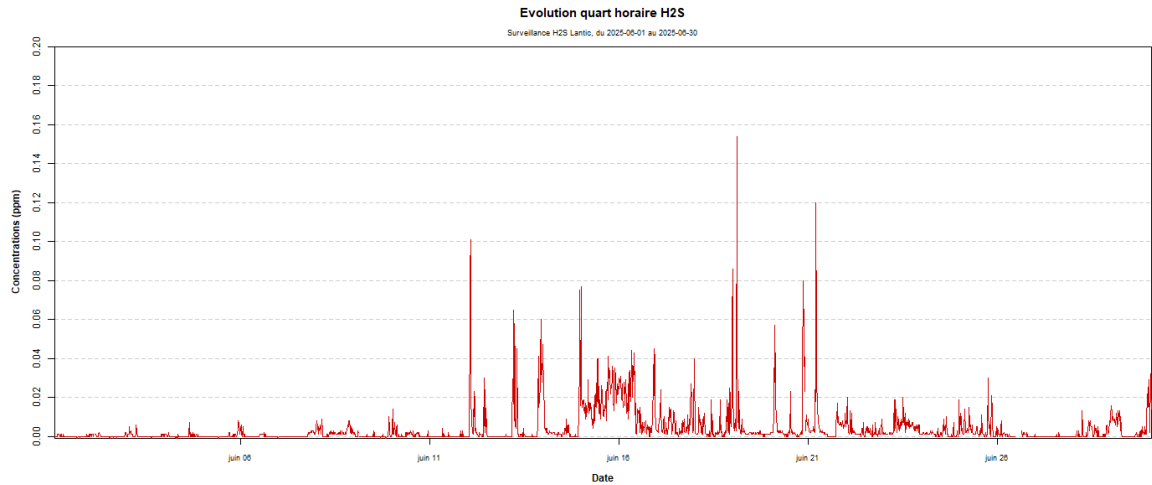
Choisissez le ressenti...

**COMMENTAIRE**

Commentaire

Figure 19 : Formulaire de signalement personne non formée

## ANNEXE III : CONCENTRATIONS EN H<sub>2</sub>S – JUIN 2025



*Evolution des concentrations en H<sub>2</sub>S mesurées sur le site de Lantic au mois de juin 2025 (données quart-horaires)*